

AGRICULTURE ET TERRITOIRES : NOTE PROSPECTIVE

Janvier 2016

Quelles organisations agricoles territoriales
demain ?

Intercommunalités et régions sont devenues les interlocutrices-clés

1983 : acte 1 de la décentralisation avec la Loi Defferre. Y sont renforcées les ressources fiscales et les compétences des collectivités locales (Régions, Départements, Intercommunalités...) aux quelles l'Etat transfère une part de ses compétences.

Depuis 2003 : actes 2 et 3 de la réforme des territoires. Cette réforme change autant l'état d'esprit du développement territorial (polarisation autour des agglomérations et métropoles), que l'organisation des interlocuteurs et partenaires potentiels.

Par exemple,

- ✓ L'Urbanisme va être de plus en plus pris en charge par les intercommunalités
- ✓ L'Economie, l'environnement sont de compétences de la Région ou des Métropoles, en second lieu des intercommunalités.

Un nouveau positionnement à trouver pour l'agriculture

Dès les années 1990, repositionnement de l'agriculture par rapport aux enjeux d'environnement et de développement territorial (relocalisation des circuits alimentaires, partenariat avec les collectivités, enjeux d'urbanisme et de gestion de l'espace...).

Les structures de développement local ont vu l'émergence des comités de territoire associant acteurs agricoles et acteurs de territoires.

Au moins deux questions-clés se posent pour l'organisation de l'agriculture :

- *quels positionnements en termes de compétences et d'accompagnement des agriculteurs demain par rapport à la fois aux enjeux et modes de partenariat.*
- *comment se situer pour être force de proposition et d'action ?*

Scénarios pour l'agriculture : Thématiques ou territoires, quelle entrée première ?

➤ Scénario « au fil de l'eau » : garder les structures, travailler en mode projet

✓ Description :

il engage peu de changements structurels. Les structures départementales sont maintenues quasi en l'état. Les modes de **fonctionnement en mode projet** consistent à mettre en place des équipes d'élus et techniciens communes à plusieurs structures le temps **d'accompagnement de projets** (par exemple accompagnement d'un projet SCOT, d'un projet agricole métropolitain, d'un développement de filière...)

✓ Avantages :

Evolution en douceur, avec cependant maintien de structures dont la pertinence à terme dépend du devenir des conseils départementaux. Ce scénario peut ainsi constituer un scénario « d'attente ». Dans le cas de maintien ou de renforcement des conseils départementaux, il constitue une base d'évolution assise sur le socle historique des organisations agricoles.

✓ Risques :

dans le cas de leur effacement des Conseils Départementaux, il peut être **plus coûteux à terme**, et peu anticipateur par rapport aux évolutions des politiques et acteurs publics. D'où le **risque de se faire un jour imposer des solutions**.



➤ Scénario « organisations agricoles territoriales »

✓ Description :

L'agriculture reconfigure ses modes d'organisation pour être en cohérence avec les acteurs publics (Etat, Collectivités) : renforcement du partenariat des échelons locaux (comités de territoires à l'échelle des intercommunalités), échelons intermédiaires par grands territoires d'enjeux (type Alpes, Sillon Alpin, Plaines du Dauphiné...) pour fédérer et mutualiser les échelons locaux, représentativité politique à l'échelle de la Chambre Régionale.



✓ Avantages :

Favoriserait le partenariat avec les organismes publics par une cohérence la plus grande possible avec les nouvelles organisations territoriales des collectivités et de l'Etat. Les élus sont issus des comités territoriaux (conseils d'administration composés de représentants des CT), et sont dotés d'équipes techniques correspondant aux types d'agriculture et d'enjeux qui y dominent. Les CT eux sont dotés de moyens d'animation.

Il est favorable à une prise en compte des approches transversales du développement.

✓ Risques :

Risque d'une **difficulté à intégrer les acteurs économiques et environnementaux.**

➤ Scénario « organisations agricoles par thématiques »



✓ Description :

L'agriculture reconfigure ses modes d'organisation en supprimant les échelons départementaux et en leur substituant des formes d'organisation plus souples de **Groupes Thématiques**. Par exemple GT « Alpages », « Agriculture et métropoles », « élevage », « productions végétales », « agriculture de montagne »... Ceux-ci sont lieux de définition de politiques professionnelles et de mise en cohérence des moyens techniques. La Chambre Régionale devient seul échelon de représentativité syndicale et politique. Leurs interlocuteurs locaux sont les groupes de développement dans des configurations proches des configurations actuelles.

✓ Avantages :

Relativement souple et pouvant favoriser des partenariats entre acteurs économiques, environnementaux, techniques, selon les thématiques et les contextes.

✓ Risques :

Difficultés pour les approches transversales, puisque privilégiant les thématiques. Contraintes pour être en phase avec les collectivités et les démarches territoriales

Adaptations et évolutions

L'évolution vers ces scénarios peut se faire en quatre temps, étalés sur deux à quatre ans selon les modes d'organisation actuels :

- 1 – Renforcement de la « base » des comités territoriaux ou thématiques par adaptation de ceux existants : mise en cohérence des structures, périmètres et modes de partenariats
- 2 – Mise en place des Organisations Territoriales Agricoles ou Groupes Thématiques (échelons intermédiaires des grands territoires) : définition des périmètres en calant leurs limites sur celles des comités de territoires, définition de leurs domaines de développement
- 3 – Constitution des équipes techniques avec pilotage par des comités provisoires d'élus des CDA concernées
- 4 – Finalisation et consolidation en remplacement des CDA : mise en place d'équipes d'élus agricoles désignés par les Comités de Territoires ou groupes Thématiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

Contact : CERAQ – Claude Janin – claude.janin@ceraq.fr

Sur le site de CERAQ : répertoire prospective

- Agriculture et territoires : note prospective – janvier 2016
- Annexe 1 : Réforme : lecture des lois
- Annexe 2 : Réforme territoriale : évolutions en Rhône-Alpes
- Annexe 3 : Les organisations territoriales agricoles en Rhône-Alpes
- Annexe 4 : Tableau des compétences des collectivités

Ce document est le fruit des travaux du groupe prospective de Ceraq. Composé d'agricultrices et d'agriculteurs, ce groupe vise à donner la perspective sur l'avenir de l'agriculture et des territoires. Il travaille sur des thèmes susceptibles de constituer un enjeu pour l'agriculture et les filières, avec l'objectif de formuler des analyses et des propositions sur les conséquences possibles et sur la façon d'anticiper au mieux ou de s'adapter à ces évolutions. Ses résultats ont pour but de contribuer à éclairer les choix du présent et à orienter les travaux et activités de Ceraq pour se préparer à ces enjeux de demain.